

Fondements de la politique éducative en Algérie

Résumé

La politique éducative instaurée en Algérie se caractérise par la rupture avec la politique éducative colonialiste basée sur l'acculturation de la société algérienne et par la mise en place de nouveaux objectifs fondamentaux conformément aux principes idéologiques de l'Etat Algérien. Dans cet article, nous allons examiner la politique éducative suivie de l'indépendance à nos jours, à travers quels objectifs, à l'aide de quels moyens et quels résultats d'ensemble, peut-on dégager ?

Rachida BENYAHIA née MECHICHE

Département de Sociologie
Faculté des Sciences Humaines et Sociales
Université Constantine 2
(Algérie)

Introduction

L'éducation fait partie intégrante de la politique globale de l'Etat, car elle relève du domaine du politique, tout comme l'économique, le militaire ou le social en général. Aussi, la politique éducative est par définition « la politique que le gouvernement entend suivre en matière d'éducation... » (1) Confinée dans une stratégie d'ensemble, toute politique éducative (conçue comme stratégie sectorielle) s'inscrit d'abord, dans le choix du projet de société auquel en principe, elle aspire. Elle est ensuite, définie en fonction des priorités présentes et futures (selon la réalité donnée du pays). Sa mise en œuvre n'est que l'expression des objectifs attendus. Sur le plan institutionnel, elle est intrinsèquement « liée à une organisation collective réglée par des statuts et des lois et matérialisée par des institutions et des règles qui les régissent » [2]. A ce titre, concernant notre pays, "l'organisation collective" est en fait représentée par le Ministère de l'Education Nationale, institution étatique, qui met en place

ملخص

تتميز السياسة التعليمية في الجزائر بقطيعة مع السياسة التعليمية الاستعمارية التي كانت قائمة على "تتاقف" المجتمع الجزائري بوضع أركان جديدة أساسية وفقا للمبادئ الأيديولوجية للدولة الجزائرية. في هذه المقالة، نعرض السياسة التعليمية المتبعة من بداية الاستقلال إلى يومنا هذا. ما هي أهدافها؟ ما هي الوسائل التي تم استخدامها؟ وما هي النتائج المحصل عليها؟

le cadre général du système éducatif et scolaire, pour les niveaux d'enseignement : élémentaire, moyen et secondaire.

De prime abord, nous pouvons souligner de l'existence de différentes politiques éducatives instaurées en Algérie, correspondantes à deux moments de l'histoire de notre pays : la période coloniale, basée sur l'acculturation de la société algérienne et sur l'inégalité scolaire ethnique. Dès l'Indépendance du pays, l'Etat Algérien devait non seulement mettre fin au système colonial répressif et discriminatoire, mais aussi à la politique éducative coloniale de nature ségrégative, fruit du système colonial, en instituant une politique éducative algérienne, tout en appliquant les principes d'égalité et d'équité envers tous les enfants en âge scolaire.

Un des objectifs principaux de la politique éducative colonialiste, fondé sur l'acculturation de la société algérienne était de porter atteinte aux valeurs sociétales des Algériens en déstructurant le « système scolaire précolonial, basé sur les principes religieux de l'Islam, constituant le fondement de la société algérienne dont il régulaient les aspects religieux, culturels, sociaux, économiques et politiques » [3]. Malgré la déstructuration du système d'enseignement, quelques zawiyas et écoles coraniques ont survécu dans les campagnes, mais « en se cantonnant à l'apprentissage du Coran et à l'étude, de moins en moins approfondie, de certaines sciences religieuses »[4]. Face au statut de colonisés, tout au long d'un siècle, il est évident que l'écrasante majorité des algériens, aient adopté une attitude de rejet de l'école française publique, laïque, néanmoins, elle demeure une école occidentale et d'essence colonialiste. De ce fait, c'est aussi un refus de cette politique éducative qui tenait à imposer ses valeurs et ses normes collectives à la population majoritairement « musulmane » aussi bien dans le fond que dans la forme.

Au lendemain du centenaire de la colonisation, l'éducation, un des droits fondamentaux de l'homme, occupe également une place importante dans les programmes des « organisations politiques algériennes, quelque soient leurs divergences doctrinales ou de tactiques politiques, [toutes] avaient des points communs dans les revendications à court terme : l'instruction obligatoire et l'enseignement de la langue arabe notamment » [5]. On ne peut nier le rôle important joué par les « Réformistes », à l'instar de l'association d'Ibn Badis en créant des écoles pour les deux sexes, défendant les principes de l'algérianité, de l'islamité et de l'arabité de la grande partie des habitants de l'Algérie. Par ailleurs, les textes doctrinaux de la révolution algérienne soulignaient le rôle émancipateur de l'enseignement en préconisant la nécessité de l'expansion de l'instruction, une fois le pays libéré du colonialisme français.

A la fin de la Seconde Guerre Mondiale, malgré le désir des Algériens d'acquérir le savoir dans les écoles de l'occupant, la politique éducative coloniale était fondée sur l'inégalité scolaire ethnique. A la veille de la Guerre de Libération Nationale, Guy Pervillé observe que « dans le premier degré, [si] on trouve deux fois plus d'élèves musulmans que d'européens, [seulement]

L'écolier musulman est cinq fois plus rare dans sa communauté que l'européen dans la sienne. Dans les cours complémentaires, 1 musulman sur 4 élèves. Dans les

lycées et collèges, 1 sur 6. Au baccalauréat, 1 sur 7 reçus, environ 1 sur 20 étudiants dans le supérieur (51 sur 602 à Alger en 1954-1955) » [6]. Le numéris clausus était la norme pratiquée envers les Algériens et Algériennes.

Dès le lendemain de l'Indépendance du pays, en s'inspirant des textes fondateurs de la république algérienne, le nouveau pouvoir algérien entendait réaliser de nouveaux idéaux où l'éducation occuperait une place de choix. Plusieurs objectifs définissant ainsi la nouvelle politique éducative algérienne, celui de la démocratisation de l'école algérienne tient une bonne place.

Aussi, l'Algérie a d'abord amorcé une première politique éducative, dès l'indépendance du pays jusqu'au milieu des années 70. Durant cette phase transitoire, l'Etat algérien a mis en place de nouveaux objectifs fondamentaux conformément à ses principes idéologiques, en rompant définitivement, avec la politique éducative coloniale. La mise en place effective de la première réforme éducative, sous l'ordonnance numéro 35-16 en date du 16 avril 1976 dans laquelle les objectifs d'une école publique s'expriment essentiellement par une éducation de masse, c'est-à-dire par une démocratisation de l'enseignement avec la gratuité et l'obligation scolaire des enfants âgés 6 à 16 ans. La promulgation de cette ordonnance, a permis de mettre en place progressivement un ensemble de mesures telles que l'unification des différents niveaux de l'enseignement et l'algérianisation des programmes d'enseignement. Sans oublier d'omettre les aspects pédagogiques, didactiques et pratiques dans la réalisation de manuels scolaires, la révision des contenus des programmes et l'introduction des langues étrangères.

1- Les objectifs

La définition des objectifs, première étape de la politique éducative, consiste en la définition des finalités politiques, économiques et culturelles. Elle regroupe trois moments de l'histoire de l'Algérie : une amorce de la politique éducative de 1962 à 1976 ; dès l'application de l'Ordonnance (n° 35-76) du 16 avril 1976 à 2002 et de 2003 à nos jours.

1-1 Amorce d'une politique éducative de 1962 à 1976

Les principes de base de la politique en matière d'éducation, énoncés dans les textes officiels fondateurs de la jeune République, ont pris corps dans les faits, dans les projets de réforme entrepris dès le lendemain de l'indépendance du pays, avec le concours de « la Commission Supérieure de Réforme de l'Enseignement », à travers les objectifs dressés par le « Plan Triennal 1967-1969 pour l'enseignement » et en dernier lieu, ceux de la commission préparatoire du ministère de l'éducation nationale sous l'intitulation : « Introduction à la réforme de l'enseignement » applicable au cours du Premier Plan Quadriennal (1970-1973). De cet ensemble de projets, on peut dégager les « options fondamentales de notre pays en matière d'éducation et un essai d'explicitation intégrée de leurs contenus, une analyse systématisée de l'école actuelle... de ses perspectives d'adaptation pour les années à venir et notamment dans le cadre du plan quadriennal 1970-1973 »[7]. Ces documents expriment ainsi, l'idéologie de l'Algérie, de ses nouveaux fondements, de ses nouvelles valeurs. Les options fondamentales énoncées reflètent les finalités de l'éducation aussi bien

politiques, culturelles qu'économiques, à travers le fait de répondre « aux besoins de la société, assurer chez tous les individus qui la composent une préparation commune à base culturelle, morale et politico-idéologique réalisant ainsi le profil idéal du citoyen qu'elle se propose de former » [8].

1- 1-1 Finalités politiques de l'éducation

Les finalités politiques s'identifient à travers les principes fondamentaux suivants : l'algérianisation, l'arabisation, l'orientation scientifique et technique de l'enseignement, la démocratisation de l'instruction et en dernière instance, l'unification du système éducatif.

1-1-1-1 L'algérianisation

Suite au départ massif des enseignants européens, le Ministère de l'Education Nationale s'est trouvé dans l'obligation de recruter sur le « tas » des enseignants algériens. L'algérianisation « s'est effectuée empiriquement et de façon inégale... Le recyclage, la formation et le perfectionnement des enseignants algériens n'ont été achevés que partiellement... Le pourcentage des moniteurs a augmenté de 37 % en 1962, à 46 % en 1967-68, et le pourcentage des instituteurs a baissé de 22 % pour la même période » [9].

1-1-1-2 L'arabisation

La question de la langue arabe fait partie des premiers objectifs de la politique éducative. L'introduction de la langue arabe comme véhicule de travail à l'ex-école coloniale où elle a été bannie ou reléguée au second rang comme langue étrangère, « a été entamée dès l'année 1963-64 » [10]. En ce sens qu'elle établit (ou rétablit) la langue arabe comme langue nationale, reprendre sa place, comme langue maternelle et comme langue du savoir. De ce fait, l'arabisation de l'enseignement, permet d'une part de faire table rase de "l'ordre ancien" colonial basé sur la langue française, la langue du dominateur. "L'analyse de la signification historique de notre aspiration à arabiser l'enseignement des Algériens peut, à ce niveau, signifier s'exprimer en terme de "décolonisation" culturelle de notre société et de retour à notre culture originelle» [11]. D'autre part, la langue arabe est « la forme privilégiée de la culture nationale, tout processus éducatif de l'Algérien ne peut que l'assumer pour réaliser l'émergence de cette culture » [12].

1-1-1-3 L'orientation scientifique et technique de l'enseignement

Avec l'algérianisation et l'arabisation du système éducatif, le troisième objectif s'inscrit dans « l'orientation scientifique et technique de l'enseignement ». Les différentes sources insistent sur l'introduction de la dimension technologique qui permet non seulement l'intégration des jeunes éduqués au monde du travail mais surtout la formation d'une force de travail nécessaire au développement économique et social du pays.

1-1-1-4 La démocratisation de l'instruction publique

A ce titre, la démocratisation de l'enseignement signifie le droit à l'éducation. Comme son nom l'indique, la démocratisation de l'instruction publique est basée sur l'égalité pour tous et l'équité envers tous en matière d'enseignement primaire pour tous, un accès plus large des jeunes à l'enseignement secondaire et supérieur, tout en

défendant aussi le principe de l'égalité d'accès des garçons et des filles, critère de l'égalité entre les sexes. La question des inégalités sociales à l'école est aussi abordée où l'origine et la situation sociale des enfants scolarisés ne doit pas être un frein à la scolarisation, en créant les « conditions requises (telles que les bourses, les manuels, les transports etc....) susceptibles : d'égaliser les chances des enfants des couches défavorisées avec celles des couches moyennes et privilégiées... [et] d'absorber l'afflux massif des enfants d'âge scolaire surtout à cause d'une croissance démographique galopante et aussi l'explosion des « espoirs » générés par l'indépendance » [13]. A cet effet, le volet « éducation » du Plan Triennal 1967-1969 met bien en évidence les objectifs de la politique éducative de l'Algérie nouvellement indépendante. Ils résident dans la bataille contre l'analphabétisme et, par là même à l'élévation du taux de scolarisation. Aussi « les planificateurs ont projeté une progression de 6 points, c'est-à-dire de 51% à 57 % des enfants âgés de 6-14 ans qui devaient être admis durant cette période...[soit] 360 000 élèves» [14].

Comment faire face aux besoins pressants de cette demande d'éducation ? Malgré le niveau faible de la majorité des enseignants, le Plan Triennal prévoyait le recrutement de « 9000 enseignants [qui] devaient s'adjoindre aux 30 000 enseignants de 1966 avec un niveau d'instruction de la fin de l'école primaire... dont 50 % étaient considérés comme sous qualifiés » [15].

D'autres paramètres sont mis en avant tels que « l'instauration de la gratuité des études et la distribution de bourses » [16].

1- 1- 1-5 La modernisation de l'enseignement

L'Etat algérien entendait mettre en place un enseignement scientifique et technique. Cette nouvelle option pour ce type d'enseignement ne devait pas répondre uniquement aux impératifs économiques de développement du pays, il devait, avant tout, être « un levier privilégié en vue de la transformation des structures mentales et sociales archaïques et leur préparation à une ouverture adaptée sur l'humanisme scientifique moderne » [17].

1- 1-1-6 L'unification du système éducatif

L'unification du système éducatif est soulignée dans ce texte, mais elle est présentée comme étape future à réaliser.

1-1- 2 Finalités sociales de l'éducation

A ce niveau, la finalité sociale de l'éducation s'exprime par : « ...l'épanouissement de l'individu en suscitant chez lui la curiosité d'apprendre et en le dotant des instruments propres à lui permettre de se révéler et de se valoriser. Cette formation de l'individu va de pair avec sa socialisation et son intégration au sein de la collectivité, réalisant ainsi un des idéaux du socialisme » [18].

1- 1-3 Finalités économiques de l'éducation

Et enfin, pour la réalisation de la finalité économique, l'élargissement dans un premier temps du niveau de l'éducation en développant l'enseignement secondaire dont « la fonction essentielle, notamment dans son second cycle, est de former valablement les cadres requis pour les besoins de l'activité économique et sociale, et de sélectionner les élèves qui doivent poursuivre une formation supérieure » [19]. Le rôle de l'université, dans un second temps consiste à assurer « la formation de cadres

hautement qualifiés qui sont destinés à prendre en charge et à accroître l'efficacité de nos entreprises économiques et sociales » [20].

Au début des années 70, on soulignait l'urgence d'une nouvelle école qui tienne compte de l'effort de généralisation de l'enseignement sous-tendu par une « démocratisation de tous les ordres d'enseignement [qui] va connaître au cours du II^{ème} Plan Quadriennal, une dimension encore plus grande, grâce aux réformes, aux réalisations et aux mesures qu'il mettra en œuvre » [21]. La transformation la plus importante et qui va donner au droit à l'éducation une concrétisation pleine et entière, est la réforme de l'enseignement élémentaire et moyen par l'institution de l'Ecole fondamentale » qui élargit le niveau de la scolarité généralisée à celui de neuf années d'école.

1-2 La réforme du système éducatif de 1976 à 2002

Les jalons de la réforme du système scolaire de 1976 sont présentés dans l'avant projet intitulé : « *La réforme scolaire : objectifs de l'enseignement, identifications des contenus et des méthodes pédagogiques* ». Préparé en avril 1974, ce document, élaboré par le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire, a donné lieu à la création de l'Ecole Fondamentale.

1-2-1 Objectifs de l'Ordonnance n° 35-76 en date du 16 Avril 1976

La réforme scolaire de 1976, inspirée de celle appliquée dans les pays nordiques (notamment en Suède) a été rédigée par des commissions du Ministère de l'Education composée d'inspecteurs d'académie, de directeurs ministériels et du ministre de l'Education du moment. C'est à partir du projet « de 1974 qui, après son réaménagement, donna naissance à l'ordonnance du 16 avril 1976, relative à l'organisation de l'éducation et de la formation qui institua l'école fondamentale, l'unification de l'enseignement, son caractère obligatoire, l'organisation de l'enseignement secondaire, l'émergence de l'idée d'un enseignement secondaire spécialisé et l'organisation de l'enseignement préparatoire » [22].

Le premier objectif de cette réforme concerne l'arabisation générale des différents paliers de l'enseignement ayant pour but l'uniformisation du système éducatif qui était, avant cette ordonnance, une juxtaposition de deux langues d'enseignement : l'arabe et le français. En plus des objectifs de démocratisation et de modernisation de l'enseignement, déjà fixés depuis le début de l'indépendance, l'idée centrale de l'Ordonnance de 1976, premier référent législatif de la politique éducative algérienne repose en premier lieu sur les principes suivants : le droit à l'éducation et à la formation, l'obligation scolaire pour tous les enfants (de 6-16 ans révolus) et la garantie de l'égalité des conditions d'accès à l'enseignement post fondamental. La gratuité de l'enseignement et de la formation tous niveaux confondus, signifie la prise en charge financière par l'Etat et les collectivités locales. Aucune place n'est accordée à l'enseignement privé, d'où la fermeture des écoles privées, étant donné que seul, l'Etat, ayant le monopole de l'éducation, définissait les objectifs, les finalités et la mise en œuvre de la politique d'éducation centrée uniquement, sur l'école publique.

L'unification des différents niveaux d'enseignement tend aussi à favoriser la

scolarité obligatoire, dans un souci de reporter la sélection scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans. Une vingtaine d'années après la généralisation de l'école fondamentale, un ensemble de facteurs aussi bien internes qu'externes ont incité l'Etat Algérien à la mise en place de nouvelles mesures touchant les domaines : politique, économique, culturel et éducatif.

Les principaux facteurs internes liés à la conjoncture politique et économique tels que l'ouverture du pays sur l'économie de marché et l'avènement du pluralisme politique ont eu pour impact d'opérer des changements, du moins en partie, sur la politique éducative suivie. Sur le plan international, en tant que facteur externe, le processus de mondialisation n'a fait qu'accélérer le besoin et la nécessité d'une nouvelle réforme éducative.

C'est ainsi que le Président de la République, Liamine Zeroual, mit en place un Conseil Supérieur de l'Education par décret n° 96-101 du 11 mars 1996. Un travail préparatif avec la participation et la consultation des spécialistes s'avérait une pratique nouvelle dans la rédaction d'un projet de cette envergure pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique éducative.

1-2-2 Projet de réforme de mars 1998^[23]

Aussi, un projet de réforme publié en mars 1998, dans lequel est établi en premier lieu, un bilan d'évaluation du système d'éducation et de formation de la réforme scolaire de 1976. En second lieu, quatre principes généraux définissent la nouvelle politique éducative contenue dans ce projet de réforme scolaire se cristallisant autour de : "la dimension nationale", comme premier principe, basée sur trois composantes: l'Islam, l'Arabité et l'Amazighité. Les trois autres principes à travers la dimension de démocratie, la dimension universelle ainsi que la dimension scientifique et technologique que le système éducatif doit adopter. En troisième lieu, la mise en place de nouvelles méthodes de gestion et de rationalisation va permettre d'un côté une plus grande contribution des secteurs économiques en finançant en partie l'enseignement technique et professionnel, et de l'autre l'ouverture aux initiatives privées, notamment dans le domaine de l'éducation préscolaire.

1-3 Réforme du nouveau millénaire

Une année après l'élection du nouveau Président de la République, en mai 2000, une Commission Nationale de Réforme du système éducatif est désignée pour la proposition d'un schéma directeur portant sur les objectifs généraux, les stratégies et les échéanciers afin de mettre en œuvre la nouvelle politique éducative du nouveau millénaire. Ainsi, après le programme de réforme du système éducatif de 2002 et suite au rapport Benzaghrou présenté au Président Abdelaziz Bouteflika, l'ordonnance du 16 avril 1976 a finalement été abrogée le 28 août 2003, mettant fin au monopole de l'Etat, autorisant par là-même la mise en place de l'enseignement privé de tous les niveaux de l'enseignement, sauf l'enseignement universitaire.

1-3-1 Fondements de la Réforme de 2002 ^[24]

Une série de nouvelles mesures complétant l'Ordonnance de 1976, s'articule autour de quatre pôles principaux :

- Les objectifs des deux premiers pôles, à savoir l'amélioration de la qualification de l'encadrement et la réforme de la pédagogie, ressemblent globalement à ceux proposés par le Conseil Supérieur de l'Education en 1998. En revanche, le troisième pôle porte sur la réorganisation du système éducatif qui s'est effectué entre 2002 et 2005 portant sur la mise en place du dispositif juridique nécessaire pour encadrer l'ouverture d'établissements privés d'enseignement dans le respect des programmes nationaux et le développement des jardins d'enfants dans le cadre de l'éducation préscolaire. L'allongement de l'enseignement a touché le cycle moyen à 4 années (au lieu de 3 années) et la réduction à 5 années de l'enseignement primaire (au lieu de 6 années). S'en est suivi une réorganisation de tous les niveaux d'enseignement obligatoire, secondaire, technique et professionnel*.

*Deux profils de l'enseignement secondaire : l'un général et technologique menant les élèves à un cursus universitaire ; le second technique et professionnel préparant les élèves à la vie active.

Nous pouvons dire qu'il s'agit d'une continuité de la politique éducative, dans la mesure où il y a une complémentarité des finalités entre l'Ordonnance de 1976 et la Réforme de 2002.

Après avoir passé en revue les fondements de la politique éducative algérienne à travers les principes et finalités les plus importants, nous allons examiner quels sont les moyens mis en œuvre pour répondre aux différents besoins de la population en matière d'éducation et aussi pour la réalisation des objectifs préconisés par la dite politique?

2-Moyens mis en œuvre

Dans le constat que l'on peut faire à la politique éducative, il est important de souligner les aspects des moyens humains, infrastructurels et financiers mobilisés par l'Etat algérien, pour couvrir les besoins de la demande individuelle et sociale de l'éducation. Avant de procéder à cette question de moyens, il est primordial de montrer d'abord, l'importance quantitative des effectifs scolarisables et ensuite, des élèves inscrits dans les différents paliers du secteur éducatif.

2-1 Evolution de la population : scolarisable et scolarisée

La croissance des effectifs scolarisés est liée à la croissance démographique accélérée qu'a connue l'Algérie, (dès les années cinquante jusqu'au milieu des années quatre-vingt), mais aussi au processus de démocratisation de l'enseignement instauré par l'Etat Algérien.

2-1-1 Importance de la population scolarisable

Ainsi, en prenant l'exemple de la population scolarisable ou population d'âge scolaire (âgée entre 6 et 14ans), les valeurs absolues ont augmenté au cours du siècle dernier. Représentant plus de 3millions d'enfants lors du premier recensement de l'Algérie indépendante(1966) ; 32 années plus tard, les effectifs ont pratiquement doublé(en 1998).

C'est au dernier recensement en 2008 où l'on observe une baisse de cette tranche de la population, excédant plus d'un million d'enfants.

Tableau n° 01 : Parts de la population scolarisable (6-14 ans) de 1966 à 2008

Années	Population scolarisable 6-14 ans (effectifs) (1)	Population totale (effectifs) (2)	Parts de la population scolarisable (3) = (1) / (2)
1966 (a)	3.350.299	11.908.000	28,13 %
1977 (a)	4.678.047	16.948.000	27,60 %
1987 (a)	6.285.041	23.088.942	27,22 %
1998 (b)	6.679.284	29.272.343	22,82 %
2008 (c)	5.548414	34. 080030	16,28%

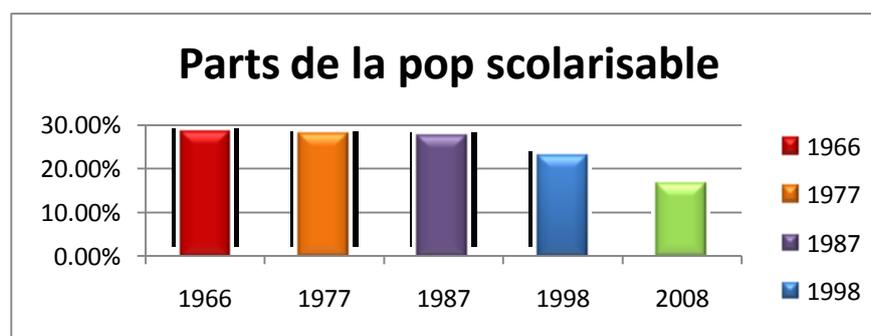
Sources :-a) ONS : *Séries statistiques n° 31 : spéciale rétrospective 1962-1990, Alger, 1991, p. 19.*

-b) ONS : *Collection statistique RGPH 1998, n° 80, pp. 102 et 103.*

-c) ONS : *Résultats de l'Exploitation Exhaustive RGPH2008, www.ons.dz/collections, enregistré le 10 mai 2014.*

En termes de valeurs relatives, s'approchant de la barre des 30% au cours des trois premières décennies, la population en âge scolaire connaît une diminution progressive, avoisinant les 23% à la fin du siècle dernier.

Graphes n°01 : Parts de la population scolarisable (6-14ans) aux cinq recensements.



Elle passe largement sous la barre des 20% à la fin de la décennie de ce nouveau millénaire.

2-1-2 Part de la population scolarisée (ou inscrite)

Ainsi, l'effet combiné de la croissance démographique et de la démocratisation de l'enseignement tend à l'accroissement « des effectifs se traduisant 6 ans après par un accroissement des élèves au primaire, 12 ans après par un accroissement du secondaire... » [25].

Cette tendance est visible, à travers la répartition des effectifs des élèves inscrits dans le tableau ci-dessous, où l'on observe que plus d'un million trois cent mille enfants étaient scolarisés en 1964/1965 tous niveaux d'enseignement confondus, vingt

années plus tard, cet effectif a presque quadruplé ; il s'est multiplié par près de 6 fois en 2004/2005.

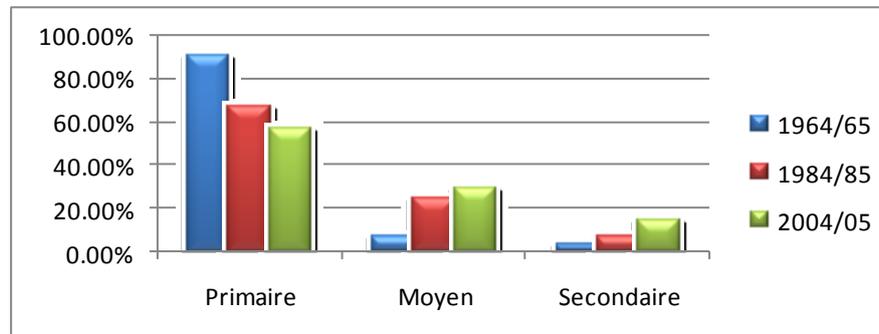
Tableau n° 02: répartition des élèves inscrits suivant les différents niveaux d'enseignement (primaire, moyen et secondaire) pour les années scolaires 1964/65, 1984/85 et 2004/05.

Niveaux d'enseignement	Elèves inscrits					
	1964/65		1984/85		2004/05	
	En milliers	(%)	En milliers	(%)	En milliers	(%)
Primaire	1215.04	90,32	3414.7	66,46	4361.7	56,34
Moyen	89.50	6,65	1252.9	24,38	2256.2	29,15
Secondaire	40.7	3,03	358.8	6,98	1123.1	14,51

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, chapitre VI, Rétrospective Statistique 1962-2011, pp117 et 118.

Dès les premières années de l'indépendance, l'enseignement primaire concentre plus de 90% des effectifs scolarisés, les 10% restants se répartissent entre les niveaux d'enseignement moyen soit près de 7%, et le secondaire, avec seulement 3%. Au milieu des années quatre-vingt, 2 élèves scolarisés sur 3, font partie des effectifs du même niveau d'enseignement et près d'un élève sur 4 est collégien, le niveau secondaire ne représente qu'une petite part (près de 7%). Quoique la part des effectifs de l'enseignement élémentaire absorbe plus de la moitié des élèves scolarisés (plus de 56%), à partir du nouveau millénaire, près de 44% des élèves se situent aux deux autres niveaux de l'enseignement, c'est-à-dire, moins de 30% sont des collégiens et plus de 14% sont des lycéens et lycéennes.

Graphes n° 02: répartition des élèves inscrits suivant les trois niveaux d'enseignement entre 1964/65 et 2004/05.



Pour faire face à la croissance de ces effectifs scolaires en une période relativement courte de l'histoire et suivant les principes de démocratisation définis par la politique

éducative, un ensemble de moyens à la fois : humains, matériels et financiers que l'Etat algérien a mobilisé et pris en charge, dès l'indépendance du pays à nos jours.

2-2 Moyens humains *

Avec le déficit considérable d'enseignants, après le départ des enseignants français, et pour satisfaire la demande grandissante en matière d'enseignement, le processus d'algérianisation de l'encadrement scolaire s'est accéléré dès les premières années de

* *Par moyens humains, nous entendons principalement l'ensemble du corps enseignant, considéré comme la « colonne vertébrale » du système éducatif.*

L'indépendance. Les données du tableau n°03 montrent qu'il y a près de onze fois plus d'enseignants en l'espace de quarante années. Si l'enseignement primaire accapare toujours la plus grande part des enseignants ; néanmoins, les effectifs des enseignants des collèges connaissent une très grande progression : quarante fois plus d'enseignants en 2004 par rapport à 1964.

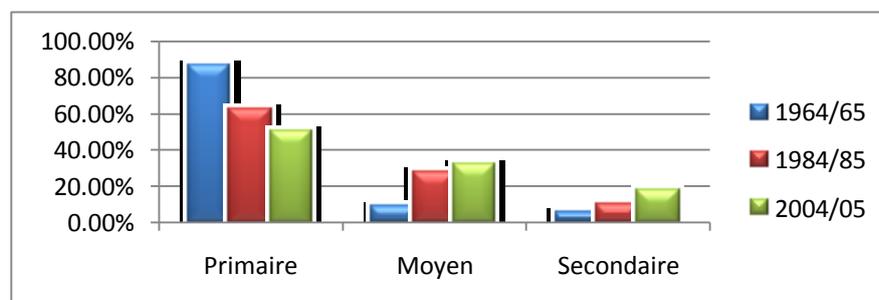
Tableau n°03 : répartition des enseignants suivant les différents niveaux d'enseignement (primaire, moyen et secondaire), pour les années scolaires 1964/65, 1984/85 et 2004/05.

	Enseignants					
	1964/65	%	1984/85	%	2004/05	%
Primaire	26.969	86,60	115.242	62,39	171.471	50,45
Moyen	2.597	8,34	51.048	27,64	108.249	31,85
Secondaire	1.574	5,06	18.418	9,97	60.185	17,70
Ensemble	31.140	100,00	184.708	100,00	339.905	100,00

Source : Ministère de l'Education Nationale, chapitre VI, Rétrospective Statistique 1962-2011, p121.

Il en est de même pour les lycées (toutes filières confondues), où l'on enregistre la même progression des enseignants algériens.

Graphe n° 03: répartition des enseignants suivant les trois niveaux d'enseignement entre 1964/65 et 2004/05.



Afin de faire face à cette demande, l'offre scolaire, majoritairement produit des politiques étatiques, comprend non seulement le personnel enseignant, mais aussi les infrastructures éducatives et le matériel didactique.

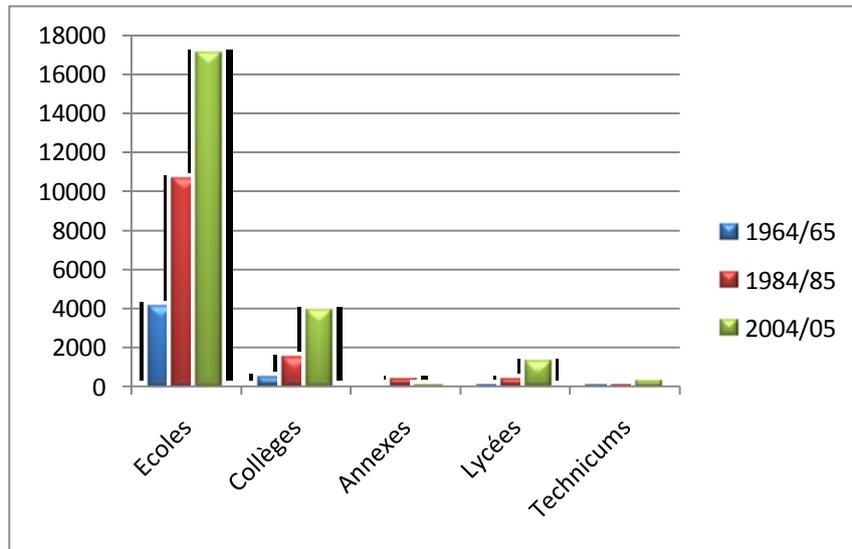
2-2. Moyens infrastructurels*

Au cours des vingt premières années, les autorités publiques ont construit plus de deux fois et demie d'écoles. En revanche, lors des vingt dernières années, on enregistre un léger ralentissement, en raison de la baisse du taux d'accroissement naturel (observé dès le milieu des années 80) et de l'importance des autres niveaux d'enseignement, au cours des vingt dernières années. Au cours des quarante années, bien que l'équipement des écoles primaires reste dominant, le graphe n°04 illustre bien la multiplication des autres établissements scolaires : plus de 9fois de collèges, près de 35 fois de lycées.

En comparaison avec le nombre de lycées, les technicums ne représentaient qu'une part infime au cours du siècle dernier, leur progression enregistrée, en 2004/05, est-elle le fruit de la réforme scolaire de 2002 ?

**Les moyens infrastructurels sont les établissements scolaires: écoles, collèges, lycées et technicums.*

Graphe n°04 : répartition des établissements scolaires suivant les différents niveaux d'enseignement pour les années scolaires 1964/65, 1984/85 et 2004/05.



Source : Statistiques du Ministère de l'Education Nationale, chapitre VI, Rétrospective Statistique 1962-2011, p126.

2-3. Moyens Financiers

Pour couvrir toutes les dépenses nécessaires, une part du budget de l'Etat est allouée au secteur éducatif. Deux indices économiques servent à mesurer les efforts^[26] de l'Etat : le premier appelé « indice d'effort absolu », est donné par le rapport entre les dépenses d'éducation et l'ensemble des ressources de la collectivité », à l'exemple du Produit Intérieur Brut (PIB) au cours d'une année donnée. Quant au second « indice de l'effort relatif », il se mesure par le rapport du budget consacré au secteur de l'éducation au budget global de l'Etat, au cours d'une année donnée*. Les données du tableau n°04 montrent que l'Etat a consacré des efforts conséquents et ce, dès les premières années de l'Indépendance du pays, tant sur le plan absolu que relatif.

Tableau n°04 : Mesures des efforts : absolu et relatif de l'Etat vers le secteur éducatif au cours des années 1964,1984 et 2004.

	1964	1984	2004
Effort absolu (%)	7,27	6,30	3,65
Effort relatif (%)	19,24	26,08	11,70

Source : Ministère de l'Education Nationale, chapitre VI, Rétrospective Statistique 1962-2011, p135.

Qu'il s'agisse de l'effort absolu ou de l'effort relatif, la même tendance est observée aux cours des dites périodes. En effet, plus de 7% du PIB est consacré au secteur de l'éducation, aux lendemains de la Guerre de Libération, variant entre 7% et 6% jusqu'à la fin des années 90. Plus du quart du budget de l'Etat est réservé aux différents niveaux de l'enseignement, ainsi l'effort relatif de l'Etat enregistre une progression croissante, au cours des périodes similaires. Sachant que le budget de fonctionnement absorbe la plus grande part du budget du secteur de l'éducation, plus de 76% ont été enregistrés en 1964/65, plus de 60% au milieu des années 80, pour atteindre plus de 80% au cours de l'année 2004/2005 (en moyenne, près de 90% sont réservées aux salaires des enseignants)^[27].

La raison essentielle de la baisse du budget, au début de ce nouveau millénaire, s'explique en grande partie, par la priorité donnée au développement de l'enseignement supérieur.

3-Résultats obtenus

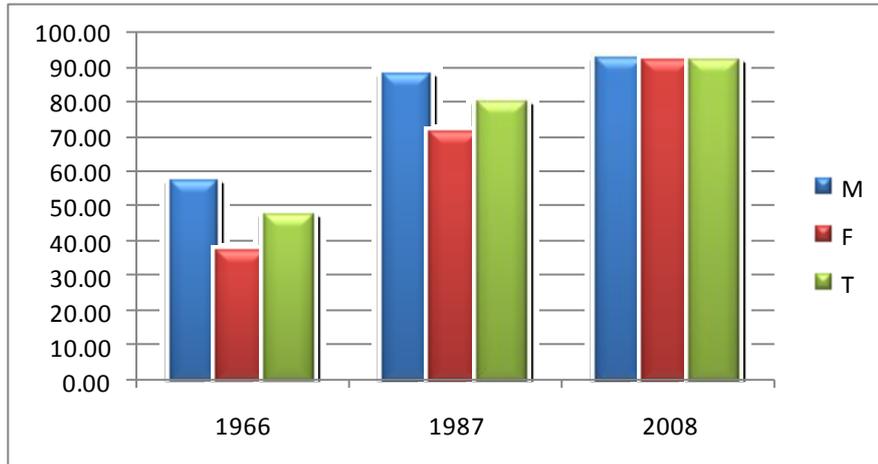
Après avoir passé en revue les finalités et les moyens mis en œuvre de la politique éducative suivie en Algérie, il est primordial d'opérer son évaluation sur les plans : quantitatif et qualitatif. Quel bilan peut-on dégager ?

*Chaque année, la Loi de Finances dégage du budget global de l'Etat, un budget pour chaque secteur d'activité économique et social qui se répartit entre le budget d'équipement et le budget de fonctionnement.

3-1 Sur le plan quantitatif

L'aspect quantitatif de la politique éducative s'exprime à travers plusieurs indicateurs, à l'exemple des taux bruts de scolarisation. La progression continue des taux bruts de scolarisation nous permet de dire que le processus de démocratisation enclenché, il y a plus d'une cinquantaine d'années, concerne les deux sexes.

Graphes n°05 : Evolution des taux de scolarisation des enfants de 6-14 ans par sexe, selon les recensements de 1966, 1987 et 2008.



Sources statistiques: -(a) Collection statistique n° 80, R G P H 1998, p.1. -(b) Ministère de l'Education Nationale, chapitre VI, Rétrospective Statistique 1962-2011, p120.

Il a relativement plus touché les garçons dans les années soixante. La scolarisation féminine a progressivement rattrapé celle des garçons, dans la mesure où les écarts se sont amenuisés dans les années quatre-vingt. Cependant, la différence sexuée ne s'est réellement atténuée qu'au début de ce nouveau millénaire. Le graphique n°05 montre bien l'élévation des taux bruts de scolarisation masculins et féminins, ceci est significatif des bienfaits de la démocratisation de nature « quantitative », établie dès la fin de la Guerre de Libération à nos jours

3-2 Sur le plan qualitatif

La politique éducative instaurée graduellement, depuis l'Ordonnance de 1976 à nos jours, ne doit pas être discréditée au niveau des objectifs et des principes qu'elle a défendus en essayant de réaliser un double objectif : démocratiser tous les paliers de l'enseignement afin d'assurer le développement économique et social. En prenant en considération une « demande sociale, accentuée par les effets de la généralisation de l'enseignement et la forte croissance démographique »⁽²⁷⁾, nous pouvons, cependant, recenser les insuffisances en matière de moyens humains, matériels, pédagogiques qui constituent un frein à la réalisation des objectifs tracés.

3-2 -1 Formation insuffisante du corps enseignant

La pierre angulaire de l'enseignement réside dans la formation préalable, de la qualité de ses enseignants à tous les niveaux d'éducation. Or, en Algérie, une partie importante du personnel enseignant est peu performante, due à la faiblesse de sa formation pédagogique. Enregistrant un déficit considérable d'enseignants, après le départ des enseignants français, et pour satisfaire la demande grandissante en matière d'enseignement, le processus d'algérienisation de l'encadrement scolaire s'est d'abord effectué 'sur le tas' « les décisions prises dans l'urgence pour combler le déficit d'enseignants étaient nécessaires mais, privées de mesures d'accompagnement sur le moyen terme, en particulier en faveur du relèvement du niveau des personnes recrutées à la hâte, elles allaient « être à l'origine d'un processus de détérioration de la qualité des enseignements qui n'a cessé de s'étendre et de s'approfondir »^[28]. Au sujet de cette situation, Mahfoud Bennoune relève que jusqu'au cours des années 90, aux niveaux des 1^{er} et 2^{ème} cycles de l'enseignement fondamental, « près de 85% des enseignants ne possèdent pas le baccalauréat [...et] 63 % n'ont pas ce titre »^[29]. dans le 3^{ème} cycle fondamental (collège). En revanche, au niveau secondaire, la situation est relativement meilleure car « 97 % des enseignants possèdent un niveau universitaire et près de 86 % d'entre eux sont titulaires d'une licence d'enseignement »^[30]. Certains dénoncent une situation grave voire dramatique portant atteinte à la qualité de l'enseignement, « les changements de statuts des enseignants sont le plus souvent, le résultat de mesures administratives »^[31]. En plus des diplômes nécessaires, certifiant des capacités scientifiques du corps des enseignants, il est grand temps que les objectifs de l'actuelle (ou de la future) politique éducative soient axés sur une planification de l'ensemble des ressources humaines et en particulier de la planification de la formation des enseignants devant faire partie à la fois des projets d'établissement et d'un programme national auquel des moyens conséquents leur doivent être attribués.

3-2-2 Autres insuffisances

Plusieurs facteurs défavorables sont à l'origine de la promotion d'un enseignement de qualité moyenne, voire médiocre, parmi lesquels nous recensons :

- la vaste opération de « massification » a eu pour conséquences la surcharge des classes et la « détérioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage. Par voie de conséquences, cela a provoqué une baisse régulière du niveau des élèves et un taux important de déperdition et de redoublement »^[32]. A ce sujet, les statistiques de ces deux phénomènes sur la période 1994/95 à 2002/03 relèvent des taux de déperdition à la fin du 3^{ème} cycle fondamental de l'ordre de 23% et de 30% à la fin du secondaire. Les taux de redoublement sont respectivement les suivants : 29% et 44%^[33]. La déperdition et la fréquence de redoublements ne pose-t-elle pas la question des inégalités sociales et par là même la question des inégalités scolaires ?

- la non maîtrise des moyens didactiques comme le confirme J. Hallack, une des priorités pour une meilleure efficacité de l'enseignement, est le fait « d'acquérir du matériel didactique tant pour les élèves que pour les maîtres, et s'occuper qu'il parvienne aux écoles et y soit bel et bien utilisé, il contribuera évidemment à améliorer les taux de réalisation et les taux de rétention bien plus rapidement que, par exemple, la réduction dans le rapport élèves / maître »^[34].

D'autres « la surcharge des programmes scolaires...L'absence d'une prise en charge des élèves en difficulté scolaire par des cours de soutien et de rattrapage et un enseignement adapté... L'insuffisance de moyens didactiques... La faiblesse de la recherche pédagogique, l'inefficacité du système de suivi et d'évaluation, l'inadaptation du système d'orientation »^[35]. Tout aussi importants et cruciaux, sans oublier la question des moyens matériels et environnementaux relativement peu développés, pour ne pas dire d'une infrastructure rudimentaire (au coût de construction élevé). L'utilisation de ces moyens jugés archaïques, n'influe-t-elle pas sur le rendement des élèves et des enseignants ?

Conclusion

Globalement, à travers des objectifs ou finalités sociales et culturelles nobles, nous pouvons dire que le fondement principal de la politique éducative instaurée depuis l'Indépendance du pays a permis la scolarisation de la quasi-totalité des enfants. Il fallait répondre aux pressions et attentes de la population. A cet égard, le secteur éducatif a surtout eu à gérer la question quantitative dans « l'urgence », depuis un demi-siècle, tout en reléguant les aspects qualitatifs de l'enseignement, aussi il est temps de faire le constat de toutes les insuffisances que nous avons énumérées succinctement. En fait, la future politique éducative doit, à notre connaissance, faire le constat en toute objectivité, de l'ancienne politique éducative (de 1962 à nos jours) en posant le problème de la difficulté d'une stratégie d'éducation ancrée dans la connaissance de la réalité, à savoir essentiellement, la mauvaise qualité de la formation des enseignants. Actuellement, la priorité des priorités réside dans « les investissements dans le personnel enseignant, sa formation, son soutien, les conditions de recrutement et le statut [...] si vitaux et leur rôle dans la mise en œuvre de la politique éducative si fondamentale, qu'aucun gouvernement ne peut sérieusement envisager d'améliorer la qualité et l'efficacité sans leur donner la priorité »^[36]. Il est impératif aussi de placer la future politique éducative dans le contexte national, mais tout « en ayant à l'esprit les aspects de la mondialisation qui sont incontournables pour un pays en voie de développement [et qui] plaident pour l'émergence d'une réforme... »^[37] dans lesquelles les notions d'efficience et d'efficacité seraient au centre des objectifs.

Une nouvelle politique éducative mérite une vision globale ,planifiée où tous les acteurs de la société doivent y être associés.

Références bibliographiques

- [1] PAGE. A : L'économie de l'éducation, PUF, Paris, 1971, p. 25.
- [2] LEGRAND. L : Les politiques de l'éducation, coll. Que sais-je ?, PUF, Paris, 1988, p. 3.
- [3] LACHERAF., M : L'Algérie : nation et société, coll. Maspero, Paris, 1976, p. 19.
- [4] JEBBAR. A : Le système éducatif algérien, miroir d'une société en crise et en mutations chapitre 8-djebbar.pdf [www .codesria.org](http://www.codesria.org) 08/12/2007, p171.
- [5] KATEB. K : Ecole, population et société en Algérie, L'Harmattan, Paris 2005 p. 30.
- [6] PERVILLE. G : Le sentiment national des étudiants algériens de culture française de 1912 à 1962(1972) [http:// guyperville.free.fr](http://guyperville.free.fr) (enregistré le 2juillet 2007). p. 23.

- [7] et [8] M.E.N. Introduction à la Réforme de l'Enseignement, Avant-propos, Alger, septembre 1969, p12.
- [9] et [10] BENNOUNE. M : Education, culture et développement en Algérie : bilan et perspectives du système éducatif. Ed. Marinoor- ENAG, Alger, sept 2000, p227.
- [11] Idem, p. 20.
- [12] Ibid p. 15.
- [13] [14],et[15]Ibid, p.232.
- [16] M.E.N : Introduction à la Réforme de l'Enseignement, 1969, p. 15.
- [17], [18] et [19]M.E.N : Introduction à la Réforme de l'Enseignement, 1969, p20.
- [20] BENNOUNE. M : Education, culture et développement en Algérie : bilan et perspectives du système éducatif. Ed. Marinoor, ENAG, Alger, sept 2000, p239.
- [21] Deuxième Plan Quadriennal : chapitre VII : Le développement des options du système éducatif et culturel, p 116.
- [22] Conseil supérieur de l'éducation (C.S.E) : Principes généraux de la nouvelle politique éducative et la réforme de l'enseignement fondamental – mars 1998, p. 11.
- [23] Projet de réforme de mars 1998.
- [24] Rapport National sur le Développement de l'Education, 47^{ème} session de la Conférence Internationale de l'Education, Genève, 8-11 septembre 2004, www.ibe.unesco.org (enregistré le 08/11/2011).
- [25] TA NGOC CHAU : Les aspects démographiques de la planification de l'enseignement, IPE, UNESCO 1969, p 27.
- [26] EICHER, J. C.: Perspectives de la planification de l'éducation, la crise financière dans les systèmes d'enseignement. IPE, UNESCO, 1989, p. 77.
- [27] C.S.E. :op.cit. p. 18. [28] DJEBBAR. A : Le système éducatif algérien, miroir d'une société en crise et en mutations chapitre 8-djebbar.pdf [www .codesria.org](http://www.codesria.org) 08/12/2007, p189.
- [29] et [30]BENNOUNE Mahfoud: op.cit.
- [31] DJEBBAR. A : op.cit. p192.
- [32] Idem. p 190.
- [33] FEROUKHI, Dj. et al : Réforme du système éducatif et perspectives scolaires à l'horizon 2024, Les Cahiers du CREAD n°81-82/ Alger 2007, p21.
- [34] HALLACK, J., Investir dans l'avenir : définir les priorités de l'éducation dans le monde en développement, Ed. l'Harmattan / UNESCO, 1990, p. 136.
- [35] C.S.E., op. cit. p.21.
- [36] HALLACK, J., op.cit. p 135.
- [37] DJEBBAR. A : op.cit. p197.